

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARLES EN BRIE



Département de Seine-et-Marne

Commune de Marles-en-Brie

77610

Marché n° 7727720230002

ACTE D'ENGAGEMENT

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE CONTRACTANTE

COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

Place de la Mairie

77610 MARLES-EN-BRIE

Téléphone : 01.64.42.55.80.

Courriel : mairie@marles-en-brie.fr

OBJET DU MARCHÉ

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la commune de Marles-en-Brie

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

9 octobre 2023 à 12 h. 00

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Marles-en-Brie
Adresse : Place de la Mairie 77610 Marles-en-Brie

Objet du marché :

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la commune de Marles-en-Brie

Mode de passation et forme du marché :

Le marché est passé selon la procédure accord-cadre à bons de commande de fourniture et de service, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 et R. 2162 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements :

Christiane Raymond, Secrétaire Générale, via la plateforme : www.achatpublic.com

Ordonnateur :

Le Maire, Patrick Poisot

Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Comptable
Service de Gestion Comptable de Coulommiers
24 rue Marche Clavier
77120 COULOMMIERS

Téléphone : 01.64.03.03.99.

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 : CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)</u>	4
<u>ARTICLE 2 : CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)</u>	4
<u>ARTICLE 3 : CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)</u>	5 ET 7
<u>ARTICLE 4 : OBJET DE L'ACCORD-CADRE - DESCRIPTION</u>	7
4.1 - OBJET	7
4.2 - CAS D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE	7
<u>ARTICLE 5 : DURÉE DU MARCHÉ – DÉLAIS DE LIVRAISON - RECONDUCTION</u>	7
5.1 - DUREE DU MARCHÉ	7
5.2 - MODALITES DE RECONDUCTION DU MARCHÉ	7
<u>ARTICLE 6 : MONTANT DE L'OFFRE</u>	8
<u>ARTICLE 7 : PAIEMENT</u>	8
<u>ARTICLE 8 : PIÈCES A PRODUIRE</u>	9

ARTICLE 1 : CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.....

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

.....

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (APE) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

ARTICLE 2 : CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :

Ayant son siège social :

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

ARTICLE 3 : CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints

cotraitants solidaires

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

1^{er} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société :

Capital :

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M

agissant en son nom personnel,
domicilié à

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

La société (cas de la personne morale) représentée par M.
ou M. (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement conjoint.

Le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

La société (cas de la personne morale) représentée par M.
ou M. (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement solidaire.

2^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M.
agissant au nom et pour le compte de la société :
Ayant son siège social :
Forme de la société :
Capital :
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (APE) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M.
agissant en son nom personnel,
domicilié à
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (APE) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

3^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M.
agissant au nom et pour le compte de la société :
Ayant son siège social :
Forme de la société :
Capital :
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (APE) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M.
agissant en son nom personnel,
domicilié à
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (APE) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

	1 ^{er} cocontractant	2 nd cocontractant	3 ^{ème} cocontractant
Compagnie
N° de police

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

ARTICLE 4 : OBJET DE L'ACCORD CADRE - DESCRIPTION

4.1 - Objet

La présente consultation porte sur la prestation de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de l'école mixte de Marles-en-Brie.

4.2 - Cas d'un marché à bons de commande

Le marché est un accord-cadre à bons de commande.

La commande sera notifiée par le pouvoir adjudicateur par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Le C.C.A.P. détermine le contenu des bons de commande.

ARTICLE 5 : DURÉE DU MARCHÉ - RECONDUCTION

5.1 - Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une première période allant du 1^{er} janvier 2024 ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2024.

5.2 - Modalités de reconduction du marché

Le marché peut être renouvelable deux fois par période d'un an, soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2026.

Sauf si stipulation contraire, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'informer le titulaire, par écrit en recommandé avec avis de réception postal, de la non-reconduction du marché deux mois au moins avant l'échéance de chaque période.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le présent marché avant l'échéance de chaque période, par écrit en recommandé avec avis de réception postal quatre mois avant la date prévisible de résiliation, sans que le titulaire puisse invoquer une résiliation pour motif d'intérêt général, en cas de création :

- d'un groupement de commande de fournitures et repas servis en liaison froide, porté par la communauté de communes du Val Briard,
- Ou de transfert de la compétence fournitures et repas servis en liaison froide à la communauté de communes du Val Briard.

ARTICLE 6 : MONTANT DE L'OFFRE

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues à l'article *Prix et règlement* du C.C.A.P.

Les conditions de variation de prix sont prévues à l'article *Prix et règlement* du C.C.A.P.

ARTICLE 7 : PAIEMENT

Cas d'un titulaire unique :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	RÉFÉRENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	RÉFÉRENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Cas d'un groupement conjoint :

DESIGNATION DES COTRAITANTS	PRESTATIONS CONCERNÉES ET MONTANT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DES COTRAITANTS	PRESTATIONS CONCERNÉES ET MONTANT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

ARTICLE 8 : PIÈCES À PRODUIRE

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 et D. 8254-2 à 5 du Code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non-production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

Signature du représentant légal du pouvoir
adjudicateur habilité par délibération en date

A MARLES-EN-BRIE
Le

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé

Le
par le titulaire destinataire

**ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
relatif à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial**

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE
Place de La Mairie
77610 MARLES-EN-BRIE**

■ Personne habilitée à donner les renseignements conformément aux articles L. 2191-8 et L. 2391-8 du code de la commande publique (cession ou nantissement de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone).

Christiane Raymond, secrétaire générale

mairie@marles-en-brie.fr

Tél : 01.64.42.55.80.

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

La présente consultation porte sur la prestation de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de l'école mixte et de la garderie du mercredi pendant les périodes scolaires de la commune de Marles-en-Brie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;

un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;

un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

E - Identification du sous-traitant.

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

.....
.....

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....

■ Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

.....
.....

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

.....
.....

■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :

(Cocher la case correspondante.) NON OUI

F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

■ Nature des prestations sous-traitées :

■ Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum HT :
- Montant maximum TTC :

■ Modalités de variation des prix :

.....
.....
.....
.....

G - Conditions de paiement.

■ Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

.....
Nom de l'établissement bancaire :
Numéro de compte :

■ Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

.....
.....
.....
.....

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

H - Capacités du sous-traitant.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A.....,

Le

Le sous-traitant :

A.....,

le

Le candidat ou le titulaire :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A.....,

Le

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :